

# Convention de prêt

## ENTRE LES SOUSSIGNES :

NOM ET COORDONNEES DE LA STRUCTURE PRETANT LE MATERIEL :

Zone de police de Gaume  
Lenclos 132 – 6740 Etalle

REPRESENTEE PAR :

(dénommée ci-après le « prêteur ») d'une part,

ET :

NOM ET COORDONNEES DE LA STRUCTURE EMPRUNTANT LE MATERIEL :

REPRESENTEE PAR :

(dénommée ci-après l'emprunteur ») d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

## Article 1 – MATERIEL

La zone de police de Gaume prête à l'emprunteur le matériel suivant :

Une valise comprenant 3 paires de lunettes de marque « alcovista » ainsi qu'un guide pratique édité par l'AWSR.

Informations additionnelles sur l'objet :

La valeur de la valise complète est de 244euros.

## Article 2 – Etat du matériel

La valise est complète et en parfait état, reconnu par l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel en bon père de famille.

## Article 3 – Destination

L'objet est dédié uniquement à des actions de prévention en matière d'alcool.

L'emprunteur aura le soin de prendre connaissance du guide pratique et de respecter les consignes d'utilisation. Il s'engage à ne donner au matériel aucune destination illégale ou contraire au bon sens moral.

## Article 4 – Durée du contrat

Le présent prêt de matériel est consenti gracieusement à titre non commercial pour une durée de ..... jours à compter du .././... pour se terminer le .././..... .



Lieu d'emprunt et de restitution : Lenclos 132, 6740 Etalle

Délai de restitution : au plus tard au terme de la durée consentie pour le prêt (voir ci-dessus).

### **Article 5 – Assurance et responsabilités**

L'emprunteur reconnaît être couvert par une assurance responsabilité civile qui prendra en charge les frais en cas de dégradations, de perte ou de vol.

La Zone de Police de Gaume décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Fait à .....**

en 2 exemplaires

**Le .....**

**Pour la Zone de Police de Gaume,  
Son représentant**

**L'emprunteur**